

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2011

(Reçu en SP de Sélestat le)

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie, et MM. SIMLER Henri, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe**

Absents excusés : **GASCHY Christophe**

Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 27/06/2011

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, avant le divers et informations :

10. ACQUISITION DE PARCELLES DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 04/04/2011.

2. RENOVATION EGLISE : APPROBATION DU PROJET DEFINITIF

Point ajourné

3. AMENAGEMENT DE SECURITE

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il a été décidé de demander à la Direction des Routes du Conseil Général du Bas-Rhin de prévoir des aménagements pour sécuriser la traversée de la route départementale n°705. Cette sécurisation découle notamment de la création d'un plateau multisports dans la zone de loisirs.

Un entretien a eu lieu avec M. EBERLIN agent à de la Direction des Routes afin de présenter les possibilités d'aménagement. Le Conseil Général estime que l'aménagement d'une zone 70 est inapproprié.

En effet, il suggère de mettre en place un plateau surélevé au carrefour rue Schmittlach / RD705 sur une longueur de 50 mètres environ, accompagné d'un éclairage adapté. Des panneaux d'entrée d'agglomération seront également disposés à environ 100 mètres, avant et après ledit plateau. La vitesse sera ainsi limitée à 50 km/h et à 30 km/h sur le plateau surélevé.

Cet aménagement représente un coût d'environ 15 000 € HT pour la commune, déduction faite d'une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin qui, par ailleurs, prendra à sa charge la signalisation à mettre en place. La possibilité de construire un rond-point a également été évoqué, toutefois le coût est beaucoup plus élevé pour la Commune.

Le Conseil Municipal,

- **A PRIS BONNE NOTE** de ces informations
- **DECIDE** de prendre une décision ultérieurement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ECLAIRAGE PUBLIC – RUE NACHTWEID

Le Maire rappelle qu'une délibération approuvant le devis de l'entreprise SOBECA a été prise le 19/03/2011. Néanmoins, le montant du devis a été modifié, les travaux s'élèveront définitivement à 7 594.50 € HT soit 9 083.02 € TTC au lieu de 10 283 € HT soit 12 298.47 € TTC.

Il informe également les conseillers municipaux que la Sous-Préfecture a donné un avis défavorable quant à la demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011. Toutefois, il est précisé que la commune a la possibilité de démarrer les travaux en raison du caractère complet du dossier, et de réitérer la demande de subvention en 2012 sans toutefois avoir de garantie d'attribution.

Le maire suggère de maintenir le projet pour raisons de sécurité des personnes passant dans la rue Nachtweid.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT** le projet d'éclairage public de la rue Nachtweid outre le fait qu'une subvention ne sera peut-être pas versée,
- **APPROUVE** le devis modifié.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. CREATION DE POSTE : AGENT(S) OCCASIONNEL(S)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures reçues dans le cadre du recrutement d'agents occasionnels pour la période estivale (juin, juillet et août).

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés. M. le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2011 jusqu'au 30 juin 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 08/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2011 jusqu'au 23 juillet 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 11 juillet 2011 jusqu'au 23 juillet 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
- 2 postes d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 août 2011 jusqu'au 31 août 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}

Il propose de fixer la rémunération de ces agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 - IM 295.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** la création des postes suivants :
 - 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2011 jusqu'au 30 juin 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 08/35^{ème}
 - 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2011 jusqu'au 23 juillet 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
 - 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 11 juillet 2011 jusqu'au 23 juillet 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
 - 2 postes d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 août 2011 jusqu'au 31 août 2011 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
- **FIXE** la rémunération des agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 – IM 295.

ADOpte À L'UNANIMITE

6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^E CLASSE

Le Maire rappelle aux élus qu'un contrat à durée déterminée a été proposé à Mlle TREBIS Dorine en qualité d'adjoint administratif de 1^{ère} classe non titulaire, en vue du remplacement de Mme KLEIBER Anne-Pia. Ledit contrat arrive cependant à échéance le 30 juin 2011.

Le Maire propose de retenir Mlle TREBIS pour ce poste et présente les différentes solutions pour ce faire. Ainsi, il suggère de procéder à sa nomination en tant que stagiaire en vue de sa titularisation. Pour cela il est nécessaire de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 2^e classe. La durée hebdomadaire de travail sera de 15 heures. Sur proposition, le poste sera créé à compter du 01/07/2011.

Il précise tout de même qu'elle a la possibilité d'effectuer le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe durant l'année de stage.

Par ailleurs, elle cumule deux emplois en collectivités territoriales. Son coefficient horaire total dépassera les 28 heures hebdomadaires et nécessite une adhésion à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CREE** un poste permanent à temps non complet d'adjoint d'administratif de 2^e classe,
- **FIXE** la durée hebdomadaire de travail de l'agent à 15 heures,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales).

ADOpte À L'UNANIMITE

7. LOYER ETANG DE PECHE (01/07/2011 AU 30/06/2012)

M. le Maire soulève la question de l'augmentation du loyer de l'étang de pêche. Actuellement, le loyer est de 1 295,82 € (8 500 Frs).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE DE MAINTENIR** le prix de la location à 1 295,82 € pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

ADOpte À L'UNANIMITE

8. CHASSE : AGREMENT DE PERMISSIONNAIRE

Le Maire rappelle que le bail de chasse a été renouvelé pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 par convention de gré à gré avec le locataire sortant. Ce dernier a fait savoir à la Commune qu'il souhaite remplacer un des permissionnaires désignés antérieurement en raison de son état de santé.

Le Conseil Municipal, après délibération et au vu des explications fournies, donne son agrément pour le remplacement suivant :

- M. SIMLER Marcel – 67390 SCHWOBSHEIM

remplacé par

- M. KRANKLADER René – 67600 MUSSIG

ADOpte À L'UNANIMITE

9. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population va avoir lieu du 19/01/2012 au 18/02/2012. Pour procéder à ce dernier, il convient de nommer un coordinateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Le Maire propose de nommer à ces postes la secrétaire de mairie actuelle, Mlle TREBIS Dorine.

Dans le cadre de cette opération il y a lieu d'indemniser l'agent recenseur. En tant qu'agent communal, Mlle TREBIS Dorine ne pourra être indemnisée que par le versement d'heures complémentaires auxquelles seront appliquées toutes les cotisations sociales habituelles.

Ce paiement pourra être effectué par le biais de la dotation forfaitaire, perçue par la Commune dans le cadre du recensement.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ACCEPTE** la nomination de Mlle TREBIS Dorine en tant que coordonnateur communal et agent recenseur,
- **ACCEPTE** l'indemnisation de l'agent recenseur sous forme d'heures complémentaires,
- **AUTORISE** le Maire à prendre les arrêtés municipaux nécessaires à ces nominations,
- **CHARGE** le Maire de prendre les dispositions nécessaires.

ADOPTE À L'UNANIMITE

10. ACQUISITION DE PARCELLES DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Maire évoque le projet de création et d'aménagement des chemins d'accès à l'Itinéraire Cyclable le long du Canal du Rhône au Rhin. Des travaux d'amélioration sur un chemin de l'Association Foncière sont prévus par la Communauté de Communes afin de permettre aux cyclistes de rejoindre aisément la piste cyclable. Cependant, il est nécessaire que ledit chemin situé section 14, parcelle 82, soit au préalable cédé à la commune.

Par ailleurs, les parcelles suivantes sont également cédées par l'Association Foncière à la commune en vue d'entrer dans la voirie communale ; il s'agit du chemin d'accès à la zone de loisirs : section 13 parcelle 119 et parcelle 120

Le Maire suggère d'accepter ces chemins à l'euro symbolique conformément aux délibérations de l'Association Foncière en date du 27/03/2003 et du 18/05/2011.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** Les parcelles mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique,
- **CHARGE** le Maire de prendre les dispositions nécessaires à la transcription des parcelles.

ADOPTE À L'UNANIMITE

11. DIVERS ET INFORMATIONS

a) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe que toutes les communes doivent se positionner quant à la fusion des Communautés de Communes du Grand Ried et de Marckolsheim. Il précise que cette fusion réduira le nombre de vice-présidents et délégués. Concernant les compétences rien de précis n'a encore été décidé. Cette fusion est approuvée à l'unanimité au niveau de la CCGR. L'objectif est également de regrouper ces deux EPCI avant les prochaines élections municipales. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

b) RAPPORT SYMTESE

Le Maire informe les élus que le rapport du SYMTESE concernant le service public de l'assainissement – station d'épuration et réseaux intersyndicaux est disponible en mairie.

c) RAPPORT ANNUEL 2010 SUR L'EAU POTABLE

Le Maire informe l'assemblée que le rapport du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du périmètre d'ARTOLSHEIM ET ENVIRONS est disponible en mairie.

d) GRAND HAMSTER

BRAUN Laurent demande également si les résultats concernant le Grand Hamster sont déjà connus. Les résultats de la campagne de comptage seront publiés sur le site de la DREAL Alsace courant juillet 2011.

e) DEFIBRILLATEUR

DEMOUCHE Patrice demande si les démarches concernant la mise en place d'un défibrillateur ont été entreprises. Le projet est toujours d'actualité mais est en suspens.

f) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 18 juillet 2011 à 20h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 10.